



Tolérance d'un prêt affecté

Par **accouss**, le **13/01/2009** à **17:00**

Bonjour,

J'ai contracté auprès de ma banque un prêt affecté d'un montant de 20.000 €uros pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion.

J'ai finalement réussi à négocier le prix du véhicule à 13.900 €uros. Avec le montant de l'assurance et le coût de la carte grise, celui-ci me revient en réalité à 15.600 €uros.

Je compte placer le surplus, qui sera destiné à son entretien par la suite.

La banque peut-elle reconditionner le prêt, jugeant que la tolérance prévue pour ce genre de prêt est dépassée?

Vers quoi cette situation peut déboucher?

Merci de votre attention